

RPQS assainissement non collectif

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Année
2025

BAR-LE-DUC
BEHONNE
BEUREY-SUR-SAULX
CHANTERAINE
CHARDOGNE
COMBLES-EN-BARROIS
CULEY
FAINS-VÉEL
GIVRAUVAL
GUERPONT
LIGNY-EN-BARROIS
LOISEY
LONGEAUX
LONGEVILLE-EN-BARROIS
MENAUCOURT

NAIVES-ROSIÈRES
NAIX-AUX-FORGES
NANÇOIS-SUR-ORNAIN
NANT-LE-GRAND
NANTOIS
RESSON
ROBERT-ESPAGNE
RUMONT
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
SALMAGNE
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
SILMONT
TANNOIS
TRÉMONT-SUR-SAULX
TRONVILLE-EN-BARROIS
VAL D'ORNAIN
VAVINCOURT
VELAINES

Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Exercice 2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224- 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	3
1.4.	PARC D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	5
1.5.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	6
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	7
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION	7
2.2.	RECETTES	7
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	8
3.1.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	8
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	9
4.1.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	9
4.2.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	9

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

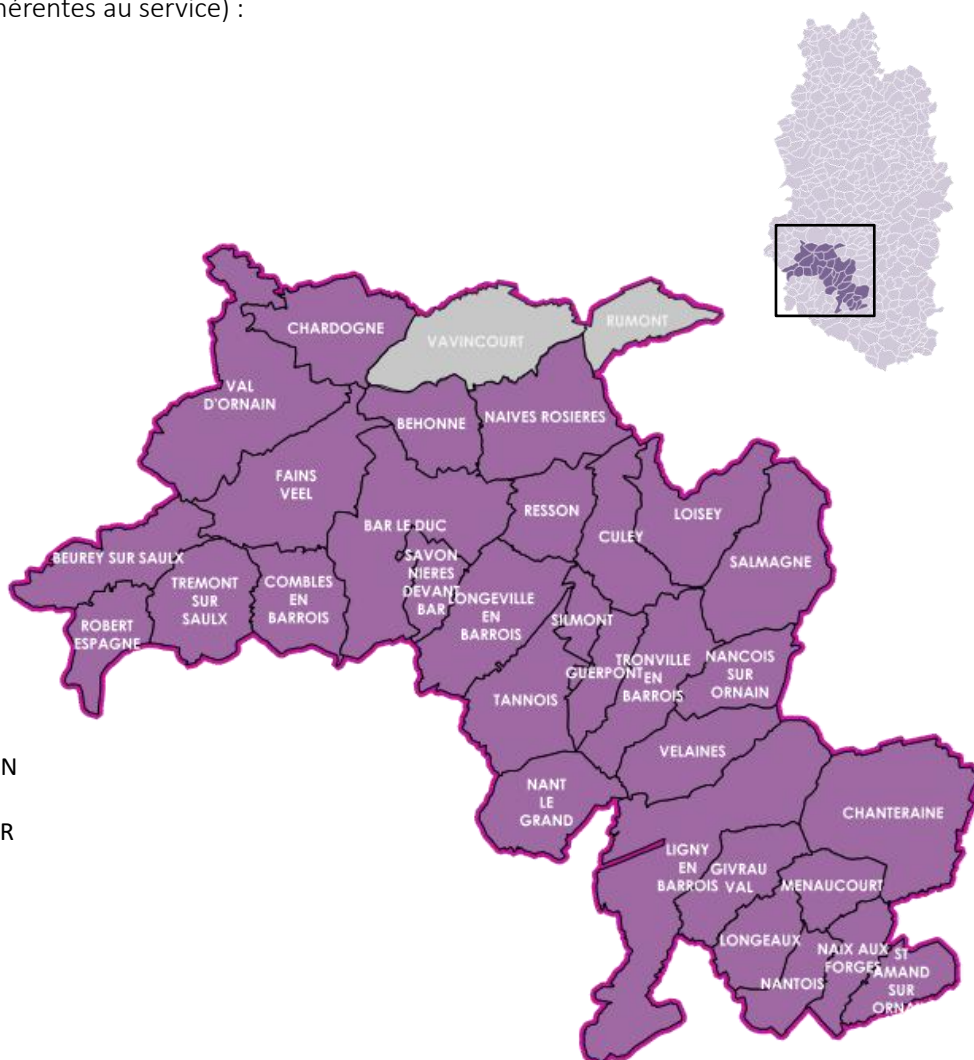
Le service est géré au niveau ☐ communal ☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

Compétence obligatoire	☒ Contrôle des installations neuves (<i>conception et bonne exécution</i>) et existantes (<i>diagnostic et bon fonctionnement</i>)
Compétences optionnelles	☐ Entretien des installations ☐ Traitement des matières de vidanges ☐ Réalisation des installations ☐ Réhabilitation des installations

Territoire desservi (communes adhérentes au service) :

1. BAR-LE-DUC
2. BEHONNE
3. BEUREY-SUR-SAULX
4. CHANTERAINE
5. CHARDOGNE
6. COMBLES-EN-BARROIS
7. CULEY
8. FAINS-VÉEL
9. GIVRAUVAL
10. GUERPONT
11. LIGNY-EN-BARROIS
12. LOISEY
13. LONGEAUX
14. LONGEVILLE-EN-BARROIS
15. MENAUCOURT
16. NAIVES-ROSIÈRES
17. NAIX-AUX-FORGES
18. NANTOIS-SUR-ORNAIN
19. NANT-LE-GRAND
20. NANTOIS
21. RESSON
22. ROBERT-ESPAGNE
23. SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN
24. SALMAGNE
25. SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
26. SILMONT
27. TANNOIS
28. TRÉMONT-SUR-SAULX
29. TRONVILLE-EN-BARROIS
30. VAL D'ORNAIN
31. VELAINES



- Existence d'une CCSP ☒ Oui
☐ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui
☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 23/01/2013
☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

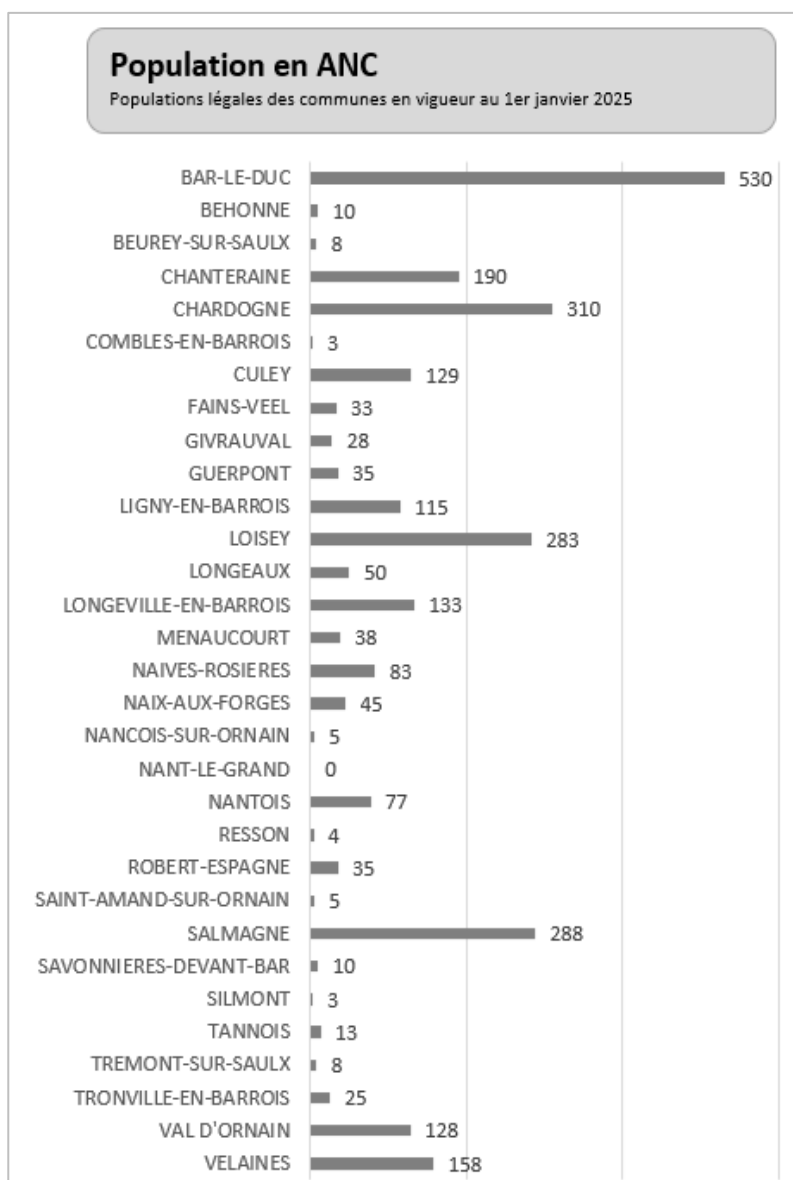
- Le service est exploité en ☒ régie
☐ régie avec prestataire de service
☐ régie intéressée
☐ gérance
☐ délégation de service public

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

En 2025, le service public d'assainissement non collectif dessert **2 782 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **33 925**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de **8,2 % au 31/12/2025**.



Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
POPULATION DESSERVIE
(population légale 2022, publiée en déc. 2024, entrée en vigueur le 01/01/2025)

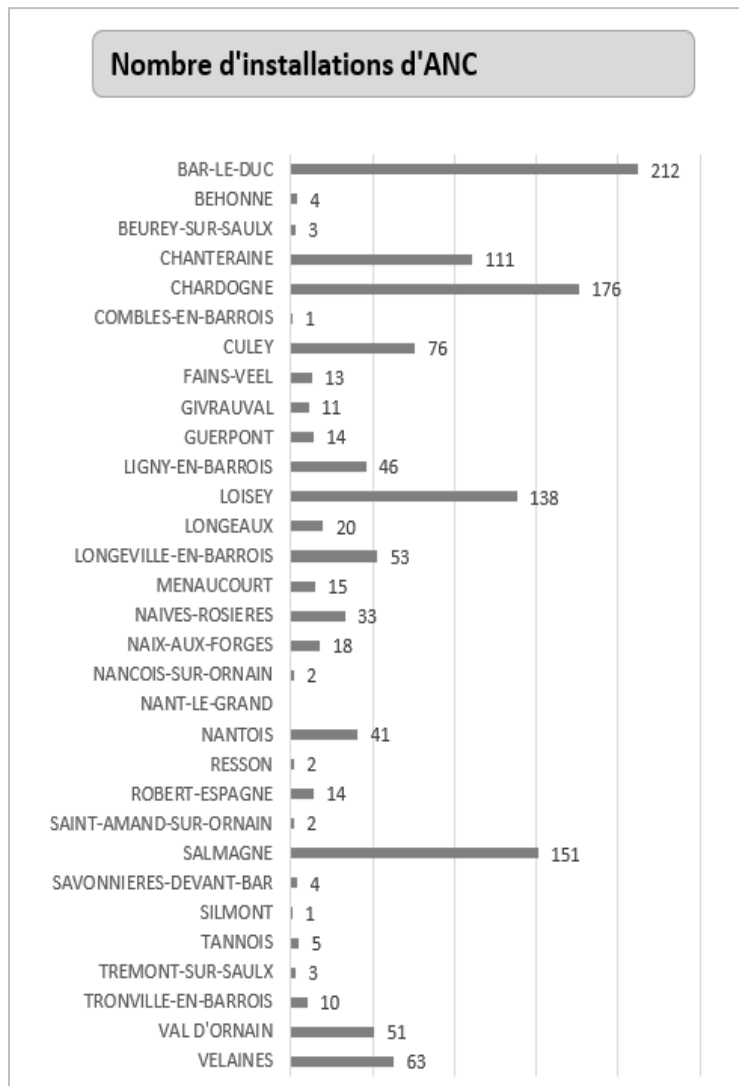
COMMUNE	Population totale	Population en ANC	%
BAR-LE-DUC	15 215	530	3,5%
BEHONNE	621	10	1,6%
BEUREY-SUR-SAULX	427	8	1,9%
CHANTERAINE	190	190	100,0%
CHARDOGNE	310	310	100,0%
COMBLES-EN-BARROIS	797	3	0,4%
CULEY	129	129	100,0%
FAINS-VÉEL	2 139	33	1,5%
GIVRAUVAL	294	28	9,5%
GUERPONT	241	35	14,5%
LIGNY-EN-BARROIS	3 818	115	3,0%
LOISEY	283	283	100,0%
LONGEAUX	227	50	22,0%
LONGEVILLE-EN-BARROIS	1 121	133	11,9%
MENAU COURT	231	38	16,5%
NAIVES-ROSIÈRES	825	83	10,1%
NAIX-AUX-FORGES	197	45	22,8%
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	369	5	1,4%
NANT-LE-GRAND	87	0	0,0%
NANTOIS	77	77	100,0%
RESSON	379	4	1,1%
ROBERT-ESPAGNE	779	35	4,5%
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	60	5	8,3%
SALMAGNE	288	288	100,0%
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	462	10	2,2%
SILMONT	149	3	2,0%
TANNOIS	394	13	3,3%
TRÉMONT-SUR-SAULX	585	8	1,4%
TRONVILLE-EN-BARROIS	1 336	25	1,9%
VAL-D'ORNAIN	996	128	12,9%
VELAINES	899	158	17,6%
TOTAL	33 925	2 782	8,2%

1.4. Parc d'installations d'assainissement non collectif

Le tableau ci-dessous indique pour l'année le parc (nombre) d'installations d'Assainissement Non Collectif :

Nombre d'installations ANC en 2025

COMMUNE	Nombre d'installations
BAR-LE-DUC	212
BEHONNE	4
BEUREY-SUR-SAULX	3
CHANTERAINE	111
CHARDOGNE	176
COMBLES-EN-BARROIS	1
CULEY	76
FAINS-VÉEL	13
GIVRAUVAL	11
GUERPONT	14
LIGNY-EN-BARROIS	46
LOISEY	138
LONGEAUX	20
LONGEVILLE-EN-BARROIS	53
MENAU COURT	15
NAIVES-ROSIÈRES	33
NAIX-AUX-FORGES	18
NANÇOIS-SUR-ORNAIN	2
NANT-LE-GRAND	
NANTOIS	41
RESSON	2
ROBERT-Espagne	14
SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	2
SALMAGNE	151
SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR	4
SILMONT	1
TANNOIS	5
TRÉMONT-SUR-SAULX	3
TRONVILLE-EN-BARROIS	10
VAL-D'ORNAIN	51
VELAINES	63
TOTAL	1 293



1.5. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de :

100
(100 en 2024).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs appliqués sont les suivants :

	Tarif au 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024	Tarif au 01/01/2025	Tarif au 01/01/2026
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES				
Contrôle diagnostic	81,00 € HT	81,00 € HT	81,00 € HT	81,00 € HT
Contrôle périodique de bon fonctionnement	70,00 € HT	70,00 € HT	70,00 € HT	70,00 € HT
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES				
Contrôle de conception	60,00 € HT	60,00 € HT	60,00 € HT	60,00 € HT
Contrôle de conception : 2 ^{ème} avis (modification du projet par le pétitionnaire)	30,00 € HT	30,00 € HT	30,00 € HT	30,00 € HT
Contrôle de bonne exécution	80,00 € HT	80,00 € HT	80,00 € HT	80,00 € HT
Contrôle (visite) supplémentaire	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT

Le taux de TVA appliqué est le taux réduit en vigueur, soit à compter du 01/01/2014 : **10,0%**.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 01/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du 07/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du 05/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement
- Délibération du 04/12/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant les tarifs d'eau potable et d'assainissement

2.2. Recettes

	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Facturation du service obligatoire en € HT	2 436 €	3 356 €	3 652 €
Facturation du service facultatif en € HT	/	/	/
Autres prestations auprès des abonnés en € HT	/	/	/
Contribution exceptionnelle du budget général en € HT	/	/	/

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\frac{\left(\begin{array}{|l|} \hline \text{Nombre d'installations contrôlées} \\ \text{jugées CONFORMES ou ayant fait} \\ \text{l'objet d'une mise en conformité} \\ \text{[depuis la création du service]} \\ \hline \end{array} + \begin{array}{|l|} \hline \text{Nombre d'installations jugées NON} \\ \text{CONFORMES mais ne présentant} \\ \text{PAS DE DANGERS pour la santé des} \\ \text{personnes OU DE RISQUES avérés} \\ \text{de pollution de l'environnement} \\ \text{[depuis la création du service]} \\ \hline \end{array} \right) \times 100}{\begin{array}{|l|} \hline \text{Nombre total d'installations} \\ \text{contrôlées depuis la création du service} \\ \hline \end{array}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	199	203	207
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	895	903	914
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	593	600	611
Taux de conformité en %	88,5 %	88,9 %	89,5 %

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire est de 0 €.
(En effet, seule la compétence obligatoire (contrôle) est exercée).

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

/